

## Lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 4,1 M€

- Prix de souscription : 0,75 €
- Période de souscription : du 21 au 31 mars inclus
- Engagements de souscription : 4,1 M€

Faisant usage de la 4<sup>ème</sup> résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2016, le Conseil d'administration de **Freelance.com (Alternext Paris - FR0004187367 - ALFRE)**, groupe de services spécialisé dans les prestations intellectuelles de haut niveau réalisées par des consultants indépendants, a décidé du lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) d'un montant brut 4 109 994,00 € par émission de 5 479 992 actions nouvelles (susceptible d'être porté à 4 726 492,50 € par émission de 6 301 990 actions nouvelles en cas d'exercice de la clause d'extension) à souscrire en numéraire au prix unitaire de 0,75 €, à raison de 4 actions nouvelles pour 3 DPS.

La période de souscription se déroulera du 21 mars 2016 au 31 mars 2016 inclus.

Cette levée de fonds a pour objectif **(i)** d'augmenter les capacités financières de la société afin de financer l'activité et **(ii)** d'assainir son bilan. Freelance.com estime que son besoin de financement complémentaire à ce jour et pour les douze prochains mois s'élève à 4 M€ et se décompose comme suit :

- ▷ 0,4 M€ au titre du complément de garantie financière de l'activité de portage salarial ;
- ▷ 2,4 M€ au titre du financement de son besoin de fonds de roulement ;
- ▷ 1,2 M€ au titre des investissements à réaliser et des recrutements à effectuer.

Le Prospectus, composé du Document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 4 mars 2016 sous le numéro R.16-005, de la Note d'opération et du résumé du prospectus (inclus dans ce communiqué de presse), a reçu le Visa n°16-081 de l'Autorité des marchés financiers en date du 16 mars 2016, et est disponible sur les sites internet de l'AMF, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org), et de la société, [www.freelance.com](http://www.freelance.com).

### ▷ Intentions de souscription couvrant l'intégralité de l'augmentation de capital (hors exercice de la clause d'extension)

Cette opération est ouverte à l'ensemble des actionnaires de Freelance.com qui peuvent souscrire à titre irréductible, à travers l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription (DPS), mais également à titre réductible et ainsi bénéficier d'une décote de 23,5% par rapport au cours de clôture de l'action DPS attaché et de 11,6 % DPS détaché de la Société sur Alternext Paris le 15 mars 2016 (0,98 €).

Freelance.com a reçu des intentions de souscription de son principal actionnaire à cette augmentation de capital permettant d'ores et déjà de garantir le succès de l'opération.

Le GROUPE CBV INGENIERIE, actionnaire à hauteur de 47,49% du capital, a fait part de son intention **(i)** de souscrire à la présente émission par exercice à titre irréductible de l'intégralité de ses droits préférentiels de souscription soit 1 951 850 DPS donnant droit à la souscription de 2 602 464 actions nouvelles, soit un montant brut de 1 951 848 € et **(ii)** de souscrire à titre réductible à 2 877 528 actions nouvelles, portant la souscription total de GROUPE CBV INGENIERIE à 5 479 992 actions nouvelles, soit un montant brut de 4 109 994 € (en cas d'absence de souscription des autres actionnaires de Freelance.com).

Cette souscription étant susceptible de faire franchir à GROUPE CBV INGENIERIE un seuil déclencheur d'offre publique obligatoire, celui-ci a sollicité et obtenu de l'AMF, le 15 mars 2016, une dérogation sur le fondement de l'article 234-9, 2° du règlement général de l'AMF.

A ce jour, Freelance.com n'a pas connaissance des intentions d'autres actionnaires quant à l'exercice ou à la cession de leurs DPS.

### ► Principales modalités de l'augmentation de capital

Les actionnaires de Freelance.com recevront, à compter du 21 mars 2016, 1 DPS pour chaque action Freelance.com détenue. 3 DPS (et des multiples de ce nombre) permettront de souscrire à 4 actions nouvelles (et des multiples de ce nombre) au prix unitaire de 0,75 € par action nouvelle.

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de DPS pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions résultant de l'exercice de leurs DPS à titre irréductible.

Les DPS seront cotés et négociés sur le marché Alternext Paris d'Euronext sous le code ISIN FR0013122223 à compter du 21 mars 2016, date de leur détachement, et jusqu'au 31 mars 2016 inclus. A défaut de souscription ou de cession, les DPS deviendront caducs et perdront toute leur valeur à l'issue de la période de souscription, le 31 mars 2016.

### ► Calendrier indicatif

25 février 2016	Assemblée Générale Mixte de Freelance.com
15 mars 2016	Obtention par GROUPE CBV INGENIERE d'une dérogation à l'obligation de déposer une Offre Publique en cas de franchissement du seuil de 50% du capital post souscription à la présente émission
16 mars 2016	Visa de l'AMF sur le Prospectus
17 mars 2016	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'opération et les modalités de mise à disposition du Prospectus
17 mars 2016	Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission
21 mars 2016	Ouverture de la période de souscription des Actions Nouvelles Détachement et début des négociations des DPS sur Alternext Paris
31 mars 2016	Clôture de la période de souscription des Actions Nouvelles Fin de la cotation des DPS
6 avril 2016	Date limite d'exercice de la Clause d'extension
6 avril 2016	Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible
6 avril 2016	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les résultats de la souscription
8 avril 2016	Règlement-livraison des Actions Nouvelles Cotation des Actions Nouvelles

Cette opération se déroule sous l'égide de :



## A propos de Freelance.com

Freelance.com est un groupe de services spécialisé dans les prestations intellectuelles de haut niveau réalisées par des consultants indépendants. L'activité de Freelance.com se décompose en 5 métiers complémentaires :

- *freelance/corp* : (ou *freelancing*) cette activité propose aux grands comptes les meilleurs consultants indépendants choisis parmi près de 200.000. Ils interviennent dans les domaines de l'informatique (développement et intégration de systèmes d'information, mise en place d'architectures réseaux, intégration de solutions ERP, conception et déploiement de technologies Internet), du consulting, du marketing, de la communication et de la formation ;
- *portage de ressources* (ex *resources management*) : cette activité est une variante de *freelance/corp*, elle consiste à reprendre en gestion les TPE et les consultants indépendants en contrat chez les clients en vue de permettre à ceux-ci de réduire le nombre de leurs fournisseurs et de baisser le coût de leurs achats de prestations intellectuelles ;
- *portage salarial* : à travers la marque *Valor Consultants*, Freelance.com offre aux travailleurs indépendants la possibilité d'obtenir un statut de salarié, avec la prise en charge complète de leurs démarches administratives, fiscales, juridiques et sociales ;
- *provigis.com* : Freelance.com commercialise dans le domaine de la Data RSE, des services de tiers de confiance en certification de documentation obligatoire de fournisseurs via une plateforme : *provigis.com*.
- *freelance/direct* : Cette offre Freelance.com lancée en juillet 2011 met en relation directe, via une place de marché automatisée, les donneurs d'ordres et les consultants dans l'économie anglophone et francophone au plan mondial. Cette offre est plus particulièrement ciblée sur les ETI, PME et TPE.

Freelance.com est coté sur le marché Alternext d'Euronext Paris. Nombre de titres : 4 109 994.  
CODE ISIN : FR0004187367 - CODE MNEMO : ALFRE



Retrouvez toute l'information financière sur [www.freelance.com](http://www.freelance.com).

---

## CONTACTS

### FREELANCE.COM

Claude TEMPE  
Directeur Général Délégué  
Tél. : 01 55 62 12 34  
[investisseurs@freelance.com](mailto:investisseurs@freelance.com)

### ACTUS FINANCE

Mathieu Omnes - Nicolas Bouchez  
Relations investisseurs - Relations presse  
Tél. : 01 53 67 36 92 - 01 53 67 36 74  
[momnes@actus.fr](mailto:momnes@actus.fr) - [nbouchez@actus.fr](mailto:nbouchez@actus.fr)

## RESUME DU PROSPECTUS

Visa n°16-081 en date du 16 mars 2016 de l'AMF

### Avertissement au lecteur

Le résumé est constitué d'informations requises connues sous le nom « **Eléments** ». Ces Eléments sont numérotés dans les Sections A - E (A. 1 - E. 7).

Ce résumé contient tous les Eléments nécessaires pour être inclus dans un résumé pour ce type de valeurs mobilières et de l'Emetteur. Parce que certains Eléments ne sont pas requis, il peut y avoir des lacunes dans la séquence de numérotation des Eléments.

Même si un Elément peut être requis dans le résumé en raison du type de valeurs mobilières et de l'Emetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée quant à l'Elément. Dans ce cas, une courte description de l'Elément est incluse dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

L'information faisant l'objet du présent Prospectus permet de maintenir, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès entre les différents actionnaires et investisseurs à l'information relative à la Société.

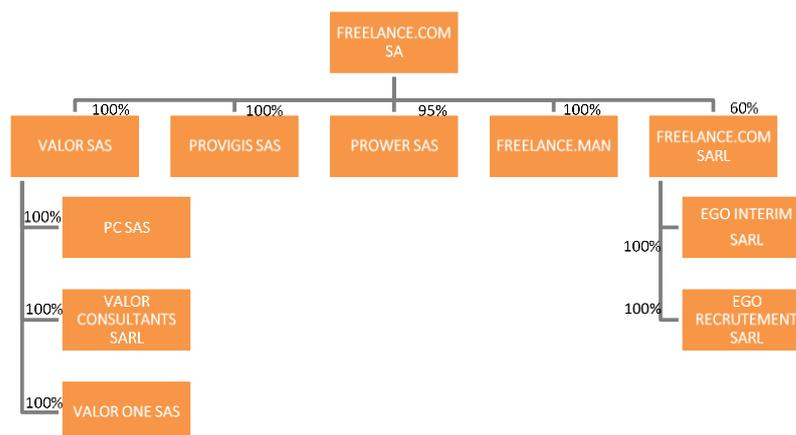
#### Section A – Introduction et Avertissements

<b>A.1</b>	<b>Introductions et avertissements</b>	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
<b>A.2</b>	<b>Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du prospectus</b>	Sans objet.

#### Section B- Informations sur l'émetteur

<b>B.1</b>	<b>Raison sociale et nom commercial</b>	FREELANCE.COM la « <b>Société</b> » ou l' « <b>Emetteur</b> » et avec l'ensemble de ses filiales consolidées, le « <b>Groupe</b> ».
<b>B.2</b>	<b>Siège social/ Forme juridique/ Droit applicable/ Pays d'origine</b>	Siège social : 3 rue Bellanger 92300 Levallois-Perret ; Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration ; Droit applicable : droit français ; Pays d'origine : France.
<b>B.3</b>	<b>Nature des opérations et principales activités</b>	Créé en 1992, FREELANCE.COM est un Groupe de services externalisés, spécialisé dans les prestations intellectuelles de haut niveau réalisées par des consultants indépendants sous un statut de freelance ou de portage salarial. Cette offre est complétée d'un service de certification dématérialisée de Data RSE.
<b>B.4a</b>	<b>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'Emetteur et</b>	<p>La forte réduction de l'activité de FREELANCE.COM au 30 septembre 2015 impactera les ventes du dernier trimestre 2015.</p> <p>Cependant, la nomination d'une nouvelle direction en octobre ayant pour mission de mettre en place des actions fortes de relance de la prospection commerciale devrait à moyen terme permettre d'inverser la tendance et de retrouver de la croissance.</p>

	<b>ses secteurs d'activité</b>	<p>Le management de la Société a entrepris depuis sa nomination une revue complète du business model de FREELANCE.COM et construit un plan stratégique, commercial, marketing et technologique pour relancer drastiquement l'activité.</p> <p>Ce plan a pour objectif de redynamiser l'activité commerciale et d'adapter la structure opérationnelle et financière aux besoins de l'activité.</p> <p>Les démarches suivantes ont d'ores et déjà été prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions commerciales auprès de la clientèle existante : objectif – élargir la gamme des prestations offertes en proposant systématiquement l'ensemble des offres du Groupe et renforcer la relation de confiance existante</li> <li>- Actions ciblées vers de nouveaux clients / nouveaux secteurs d'activités : objectif - diminuer la dépendance du Groupe au secteur télécom</li> <li>- Réorganisation du processus commercial et de gestion des clients : objectif - améliorer la qualité de la prise en charge du client</li> <li>- Refonte des éléments de communication du Groupe : objectif - améliorer la visibilité des marques du Groupe</li> <li>- Rationaliser les charges d'exploitation : objectif – optimiser la structure de coûts</li> </ul> <p>Les axes à moyen terme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tirer profit de l'important développement du marché de l'externalisation des ressources</li> <li>- Poursuivre la digitalisation de l'offre Freelance.com</li> <li>- Développer les activités au niveau international</li> </ul> <p>Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015, FREELANCE.COM a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 10,4 M€, en repli de -8% par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014. Sur l'ensemble de l'exercice 2015, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 37,4 M€, contre 43,8 M€ un an plus tôt, soit une baisse de -15%.</p> <p>En Freelancing, le 4<sup>ème</sup> trimestre a continué de s'inscrire en recul, de -14%, mais à un rythme toutefois moindre qu'au cours des précédents trimestres (-23% au 3<sup>ème</sup> trimestre, -25% au 2<sup>ème</sup> trimestre et -27% au 1<sup>er</sup> trimestre). L'activité est demeurée impactée par le mouvement de concentration industrielle dans le secteur des télécoms en France et des plans d'économies menés par les opérateurs. Au Maroc, l'activité reste particulièrement dynamique, avec un 4<sup>ème</sup> trimestre en progression de +23%, qui porte à +19% la croissance annuelle du groupe sur ce pays. Au total, les activités de Freelancing ont enregistré un chiffre d'affaires annuel de 24,9 M€ (67% de l'activité du groupe) en recul de -22% sur l'ensemble de l'année.</p> <p>Le pôle portage salarial a confirmé au 4<sup>ème</sup> trimestre l'amélioration du niveau d'activité perceptible depuis plusieurs trimestres. Le groupe a ainsi enregistré une progression de +6% au dernier trimestre, son troisième trimestre consécutif de croissance. Au total, cette activité affiche une croissance annuelle de +3%, à 11,6 M€ (31% de l'activité du groupe).</p> <p>Enfin, les activités innovantes en Data RSE (dématérialisation et vérification de documentation obligatoire), PROVIGIS®, ont réalisé une croissance de +12% au 4<sup>ème</sup> trimestre, clôturant ainsi l'exercice sur un chiffre d'affaires de 0,9 M€ (2% de l'activité du groupe), en progression de +18%.</p>
<b>B.5</b>	<b>Description du Groupe</b>	<p>La Société est la société mère du Groupe. L'organigramme juridique du Groupe est présenté ci-dessous :</p>



La société FREELANCE.COM SARL (dont le siège social est au Maroc) est détenue à 60% par FREELANCE.COM SA. Le solde du capital (40%) est détenu par Monsieur Mohamed BENBOUBKER qui en est le dirigeant et associé à hauteur de 30% et deux managers commerciaux locaux détiennent à eux deux le solde des titres, soit 10%.

EGO INTERIM, filiale à 100% de FREELANCE.COM SARL, propose des prestations de services intérimaires au Maroc.

EGO RECRUTEMENT, filiale à 100% de FREELANCE.COM SARL, offre des prestations de services de recrutement au Maroc.

VALOR SAS, détenue à 100% par FREELANCE.COM SA, est la sous-holding du pôle de portage salarial du Groupe et fournit des prestations de gestion de ses filiales. La structure VALOR CONSULTANTS SARL est issue d'une acquisition réalisée en 2006 par la Société. Les trois filiales de VALOR SAS (PC SAS, VALOR CONSULTANTS SARL, VALOR ONE SAS) ont une activité de portage salarial et propose une offre de services plus ou moins complète selon les trois filiales.

PROVIGIS, détenue à 100% par FREELANCE.COM SA, fournit une offre de certification de documents légaux.

La société PROWER SAS est sans activité depuis 2012. FREELANCE.COM SA détient 95% du capital de PROWER SAS, le solde du capital (5%) est détenu par Monsieur GRUNEBaum, fondateur de PROWER SAS.

La société FREELANCE MAN, basée au Royaume-Uni (Ile de Man) et détenue à 100% par FREELANCE.COM SA, est l'entité détenant les marques, les noms de domaine et les logiciels de gestion commerciale et pré-comptable.

B.6

Principaux actionnaires

Le capital social de la Société s'élève à 2.054.997 euros et est divisé en 4.109.994 actions entièrement souscrites et libérées.

A ce jour la structure de l'actionariat de FREELANCE.COM est la suivante :

	Actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
GROUPE CBV INGENIERIE (1)	1 951 850	47,49%	1 951 856	36,42%
INTERSPIRO INTERNATIONAL (2)	6	0,00%	6	0,00%
<b>Sous total GROUPE CBV INGENIERIE et INTERSPIRO INTERNATIONAL</b>	<b>1 951 856</b>	<b>47,49%</b>	<b>1 951 856</b>	<b>36,42%</b>
GALAXIS 239 (3)	729 418	17,75%	1 186 939	22,15%
Sylvain VIEUJOT (4)	6 539	0,16%	13 078	0,24%
<b>Sous-total Galaxis 239 et Sylvain Vieujot</b>	<b>735 957</b>	<b>17,91%</b>	<b>1 200 017</b>	<b>22,39%</b>
MACIGNIAC (5)	521 550	12,69%	869 250	16,22%

VENTOR SERVICES LIMITED (6)	145 557	3,54%	291 114	5,43%
André MARTINIE (7)	14 785	0,36%	29 570	0,55%
<b>Sous-total Vantor Services Limited et André Martinie</b>	<b>160 342</b>	<b>3,90%</b>	<b>320 684</b>	<b>5,98%</b>
Mohamed BENBOUBKER (8)	123 927	3,02%	197 027	3,68%
Yassir KHALID (9)	1	0,00%	1	0,00%
Y ADVISORY (10)	203	0,00%	203	0,00%
<b>Sous-total Yassir Khalid et Y Advisory</b>	<b>204</b>	<b>0,00%</b>	<b>204</b>	<b>0,00%</b>
Cyril TROUILLER (11)	1	0,00%	1	0,00%
Claude TEMPE (12)	1	0,00%	1	0,00%
Sylvestre BLAVET (13)	1	0,00%	1	0,00%
Public	616 155	14,99%	820 047	15,30%
<b>Total</b>	<b>4 109 994</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 359 088</b>	<b>100,00%</b>

- (1) SAS au capital de 5 480 722,65 € et présidée par la société COUR DU MOULIN dont le gérant est Monsieur Sylvestre BLAVET
- (2) SA de droit belge au capital de 6 500 000,00 € et actionnaire de GROUPE CBV INGENIERIE
- (3) GALAXIS 239 est une fondation de droit luxembourgeois contrôlée par la famille VIEUJOT
- (4) co-fondateur, ancien administrateur et ancien Directeur général de FREELANCE.COM
- (5) SASU au capital de 37 000,00 € détenue et présidée par Monsieur Pascal CAGNI
- (6) Société « Limited » immatriculée à Gibraltar (UK) au capital de 1 000 £ détenue et présidée par Monsieur André MARTINIE et ses proches
- (7) co-fondateur, administrateur et ancien Président Directeur général de FREELANCE.COM
- (8) Administrateur et dirigeant de FREELANCE.COM SARL MAROC
- (9) Président du Conseil d'administration
- (10) EURL au capital de 1 000 € détenue et gérée par Yassir KHALID (Président du Conseil d'administration)
- (11) Administrateur et Directeur général
- (12) Administrateur et Directeur général délégué
- (13) Administrateur

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de votes de la Société.

Il n'existe pas d'accord entre actionnaires pouvant entraîner un changement de contrôle de la Société.

<b>B.7</b>	<b>Informations financières sélectionnées</b>	Les informations financières sélectionnées sont les suivantes :																																																		
		Etat résumé du résultat																																																		
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>En K €, normes françaises</th> <th>30/09/2015 (9 mois)</th> <th>30/09/2014 (9 mois)</th> <th>2014 (12 mois)</th> <th>2013 (12 mois)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Chiffre d'affaires</b></td> <td><b>26 990</b></td> <td><b>32 542</b></td> <td><b>43 826</b></td> <td><b>44 660</b></td> </tr> <tr> <td>Résultat d'exploitation</td> <td>-190</td> <td>213</td> <td>222</td> <td>127</td> </tr> <tr> <td><i>Marge d'exploitation</i></td> <td><i>Na</i></td> <td><i>Na</i></td> <td><i>0,50%</i></td> <td><i>0,30%</i></td> </tr> <tr> <td>Résultat financier</td> <td>-28</td> <td>-51</td> <td>-65</td> <td>-75</td> </tr> <tr> <td><b>Résultat courant av. impôts</b></td> <td><b>-219</b></td> <td><b>161</b></td> <td><b>157</b></td> <td><b>51</b></td> </tr> <tr> <td>Résultat exceptionnel</td> <td>-755</td> <td>-31</td> <td>-116</td> <td>152</td> </tr> <tr> <td>Résultat des sociétés intégrées</td> <td>-1 003</td> <td>86</td> <td>11</td> <td>148</td> </tr> <tr> <td><b>Résultat groupe</b></td> <td><b>-1 350</b></td> <td><b>-121</b></td> <td><b>-210</b></td> <td><b>-216</b></td> </tr> <tr> <td>Résultat hors groupe</td> <td>26</td> <td>24</td> <td>23</td> <td>28</td> </tr> </tbody> </table>	En K €, normes françaises	30/09/2015 (9 mois)	30/09/2014 (9 mois)	2014 (12 mois)	2013 (12 mois)	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>26 990</b>	<b>32 542</b>	<b>43 826</b>	<b>44 660</b>	Résultat d'exploitation	-190	213	222	127	<i>Marge d'exploitation</i>	<i>Na</i>	<i>Na</i>	<i>0,50%</i>	<i>0,30%</i>	Résultat financier	-28	-51	-65	-75	<b>Résultat courant av. impôts</b>	<b>-219</b>	<b>161</b>	<b>157</b>	<b>51</b>	Résultat exceptionnel	-755	-31	-116	152	Résultat des sociétés intégrées	-1 003	86	11	148	<b>Résultat groupe</b>	<b>-1 350</b>	<b>-121</b>	<b>-210</b>	<b>-216</b>	Résultat hors groupe	26	24	23	28
En K €, normes françaises	30/09/2015 (9 mois)	30/09/2014 (9 mois)	2014 (12 mois)	2013 (12 mois)																																																
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>26 990</b>	<b>32 542</b>	<b>43 826</b>	<b>44 660</b>																																																
Résultat d'exploitation	-190	213	222	127																																																
<i>Marge d'exploitation</i>	<i>Na</i>	<i>Na</i>	<i>0,50%</i>	<i>0,30%</i>																																																
Résultat financier	-28	-51	-65	-75																																																
<b>Résultat courant av. impôts</b>	<b>-219</b>	<b>161</b>	<b>157</b>	<b>51</b>																																																
Résultat exceptionnel	-755	-31	-116	152																																																
Résultat des sociétés intégrées	-1 003	86	11	148																																																
<b>Résultat groupe</b>	<b>-1 350</b>	<b>-121</b>	<b>-210</b>	<b>-216</b>																																																
Résultat hors groupe	26	24	23	28																																																

### Etat résumé de la situation financière

En K €, normes françaises	30/09/2015 (9 mois)	31/12/2014 (12 mois)	31/12/2013 (12 mois)
<b>Actif</b>			
Ecart d'acquisition	1	5	203
Actif immobilisé	3 247	3 237	3 173
Actif circulant	8 310	11 167	11 268
Créances clients et comptes rattachés	4 437	4 755	6 633
Autres créances	2 378	2 750	3 190
Disponibilités	1 494	3 662	1 444
Comptes de régularisation	226	144	220
<b>Total actif</b>	<b>11 785</b>	<b>14 553</b>	<b>14 863</b>
<b>Passif</b>			
Capitaux propres – part du Groupe	-2 955	-2 868	-2 666
Intérêts minoritaires	217	188	158
Provisions pour risques et charges	738	96	101
Dettes	13 423	16 837	17 039
Emprunts et dettes financières	117	40	145
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 206	6 779	7 004
Dettes fiscales et sociales	8 539	9 511	9 560
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	336	62	18
Autres dettes	225	445	312
Comptes de régularisation	363	300	231
<b>Total bilan</b>	<b>11 785</b>	<b>14 553</b>	<b>14 863</b>

### Etat résumé des flux de trésorerie

En €	30/09/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>- 1 324 215</b>	<b>- 187 320</b>	<b>- 188 227</b>
Amortissements et provisions	1 218 906	541 518	673 304
Plus-values de cession, nettes d'impôts	29 999		9 161
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>- 75 310</b>	<b>354 198</b>	<b>494 238</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 3 089 718	2 329 427	- 613 823
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>- 3 165 028</b>	<b>2 683 625</b>	<b>- 119 585</b>
Acquisitions d'immobilisations	- 757 821	- 568 695	- 780 375
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	417 658	200 725	293 663
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>- 340 163</b>	<b>- 367 970</b>	<b>- 486 712</b>
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	1 258 186		
Emissions d'emprunts	119 238		
Remboursements d'emprunts	- 39 357	- 109 780	- 198 009
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>1 338 067</b>	<b>- 109 780</b>	<b>- 198 009</b>
Incidence des variations de cours des devises	2 996	5 536	- 1 855
<b>Variations de trésorerie</b>	<b>- 2 164 128</b>	<b>2 211 411</b>	<b>- 806 161</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>3 655 615</b>	<b>1 444 204</b>	<b>2 250 365</b>
Trésorerie de clôture	1 494 298	3 661 830	1 444 498
Concours bancaires courants	- 2 811	- 6 215	- 294
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>1 491 487</b>	<b>3 655 615</b>	<b>1 444 204</b>

B.8	Informations financières pro forma	Sans objet
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet.
B.10	Réserves ou observations sur les informations financières historiques contenues dans les rapports des commissaires aux comptes	<p>L'examen limité des contrôleurs légaux sur les comptes intermédiaires consolidés au 30 septembre 2015 contient les observations suivantes :</p> <p><i>« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'annexe relative aux conditions d'application du principe de continuité d'exploitation ainsi que sur les notes 1 et 4.8 qui exposent les éventuelles conséquences sur l'évaluation de certains actifs des choix stratégiques qui seront pris et l'incidence de l'appréciation par la nouvelle direction générale des litiges en cours à la clôture précédente. »</i></p> <p>Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014 contient la réserve suivante :</p> <p><i>« Comme l'indique la note 2.1 de l'annexe, le principe de continuité d'exploitation a été considéré comme approprié pour l'arrêté des comptes consolidés compte tenu des perspectives de développement. Ces perspectives s'appuient, comme le souligne le 5<sup>ème</sup> alinéa de la note 1 de l'annexe, sur des investissements importants qui ne produiront leurs effets qu'à moyen terme et qui, compte tenu de la situation financière du groupe, nécessitent l'apport de financements complémentaires. En l'absence de tels financements, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée. Ces éléments auraient dû être mentionnés dans l'annexe. »</i></p> <p>Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013 contient la réserve suivante :</p> <p><i>« Comme l'indique la note 2.1 de l'annexe, le principe de continuité d'exploitation a été considéré comme approprié pour l'arrêté des comptes consolidés compte tenu des perspectives de développement. Ces perspectives s'appuient, comme le souligne la note 1 de l'annexe, sur des investissements importants qui ne produiront leurs effets qu'à moyen terme et qui, compte tenu de la situation financière du groupe, nécessitent l'apport de financements complémentaires. En l'absence de tels financements, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée. Ces éléments auraient dû être mentionnés dans l'annexe. » »</i></p>
B.11	Fonds de roulement net	<p>Avant prise en compte de l'augmentation de capital objet de la présente note d'opération, le Groupe atteste que de son point de vue, il ne dispose pas d'un fonds de roulement net consolidé suffisant avant opération au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois suivant la date du visa du Prospectus.</p> <p>Au cours des 12 prochains mois, cette insuffisance du fonds de roulement net consolidé sera de 4 M€ (hors levée de la présente émission) et devrait apparaître dès le mois d'août 2016 : elle correspond au complément de garantie financière de l'activité de portage salarial à mobiliser, au financement du besoin de fonds de roulement, aux investissements à réaliser et aux recrutements à effectuer pour atteindre un niveau d'activité rentable.</p> <p>La Société rappelle avoir reçu des engagements de souscription à la présente opération d'augmentation de capital à hauteur de 4.109.994 € garantissant une réalisation totale de l'augmentation de capital (hors clause d'extension)</p> <p>Ainsi la réalisation de l'augmentation de capital, objet de la présente note d'opération, permettra à la Société de disposer d'un fonds de roulement net consolidé suffisant au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois suivant la date du visa du Prospectus.</p>

### Section C- Valeurs mobilières

C.1	<b>Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles</b>	<p>La présente opération a pour objet l'émission et l'admission de 5.479.992 actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société (les « Actions Nouvelles »), susceptible d'être portée à 6.301.990 Actions Nouvelles en cas d'exercice de la clause d'extension.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Code ISIN : FR0004187367</li> <li>- Mnémonique : ALFRE</li> <li>- Lieu de cotation : Alternext Paris</li> <li>- Classification sectorielle ICB : 2793, Business Training &amp; Employment Agencies</li> </ul>
C.2	<b>Devise d'émission</b>	Euro.
C.3	<b>Nombre d'actions émises et valeur nominale</b>	<p>A la date du visa sur le Prospectus, le capital s'élève à 2.054.997 euros entièrement libéré, divisé en actions ordinaires 4.109.994 actions de 0,50 euro de nominal chacune.</p> <p>L'émission porte sur 5.479.992 Actions Nouvelles de 0,50 euro de nominal chacune.</p> <p>En fonction de l'importance de la demande, le Président ou le Directeur général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration pourra décider d'augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre dans la limite de 15%, soit à hauteur d'un maximum de 821.998 Actions Nouvelles supplémentaires, dans le cadre de l'exercice d'une clause d'extension (la « Clause d'extension »). La mise en œuvre de la Clause d'extension est exclusivement destinée à satisfaire des ordres à titre réductible qui n'auraient pas pu être servis.</p> <p>Valeur nominale par action : 0,50 euro</p>
C.4	<b>Droits attachés aux actions</b>	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- droit à dividendes ;</li> <li>- droit de vote ;</li> <li>- droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ;</li> <li>- droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</li> </ul> <p><b>Forme</b> : les Actions Nouvelles revêtiront la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs, la Société pouvant procéder à l'identification des actionnaires.</p> <p><b>Jouissance et cotation des Actions Nouvelles</b> : les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date.</p> <p>Les Actions Nouvelles seront inscrites aux négociations sur le marché Alternext Paris à compter du 8 avril 2016.</p>
C.5	<b>Restrictions à la libre négociabilité des actions</b>	Les statuts de la société ne prévoient pas de restriction à la libre négociation des actions.
C.6	<b>Demande d'inscription des Actions Nouvelles à la négociation sur le marché Alternext Paris</b>	Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'inscription aux négociations sur le marché Alternext Paris dès leur émission prévue le 8 avril 2016, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0004187367).
C.7	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.</p> <p>La Société n'entend pas, à la date du Prospectus, adopter une politique de versement de dividendes.</p>

## Section D- Risques

D.1	<b>Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité</b>	<p>Parmi les risques afférents à FREELANCE.COM et à son secteur, figurent principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ <b>Risques de liquidité</b></li></ul> <p>La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère ne pas être en mesure de faire face à ses échéances à venir.</p> <p>Les principales difficultés de FREELANCE.COM s'expliquent par la sous-performance de son activité historique de freelancing qui représente environ 66% du chiffre d'affaires du Groupe au 30 septembre 2015.</p> <p>Le pôle freelancing a notamment été fortement pénalisé par le mouvement de concentration dans les télécoms, avec une activité en repli brutal de -24% sur les neuf premiers mois de l'exercice 2015 par rapport à la même période sur l'exercice précédent.</p> <p>A l'issue des neuf premiers mois de l'exercice 2015, le chiffre d'affaires consolidé de FREELANCE.COM s'est établi à 27,0 M€, contre 32,5 M€ un an plus tôt soit en repli de 17%.</p> <p>En France, l'activité freelancing continue d'être fortement impactée par (i) le ralentissement des prestations dans le secteur des télécoms, conséquence du mouvement de concentration, (ii) les plans d'économies menés et (iii) la frilosité des donneurs d'ordre due au contexte économique.</p> <p>A ce ralentissement du chiffre d'affaires se sont additionnés des frais de développement liés à la nouvelle plateforme informatique et au développement commercial et marketing des activités à hauteur de 262 K€ au 30 septembre 2015.</p> <p>Par ailleurs, alors qu'elle avait gagné en première instance son procès pour la réclamation d'un complément de prix sur l'acquisition des titres d'une filiale, FREELANCE.COM a été condamnée en octobre 2015 en appel au versement de 318 K€ en principal assorti de 24 K€ d'intérêts et frais accessoires (cf. « Risques juridiques » décrit ci-dessous).</p> <p>Enfin, FREELANCE.COM doit anticiper un changement de réglementation qui va impacter à court terme son activité de portage salarial représentant 31% du chiffre d'affaires du Groupe au 30 septembre 2015. En effet, le décret n°2015-1886 du 30 décembre 2015, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, a précisé l'encadrement relatif à la garantie financière des entreprises de portage salarial (cf. « risques liés à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial » décrit ci-dessous). Bien que le montant définitif du complément de garantie ne sera déterminé que courant avril sur la base de la masse salariale du sous-groupe VALOR au 31 décembre 2015, celui-ci est estimé par le management à 0,8 M€ soit un complément de 0,4 M€ à la garantie actuelle.</p> <p>Pour financer son activité le Groupe a recours principalement à un organisme d'affacturage. Le Groupe dispose de contrats d'affacturage de créances professionnelles, facturées en euros, de clients du Groupe situés en France Métropolitaine ainsi qu'à l'export, dont les principales caractéristiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Transfert des créances avec subrogation,</li><li>○ Suivi, relance et recouvrement des créances transférées réalisés par la société d'affacturage,</li><li>○ Garantie contre l'insolvabilité des débiteurs des créances transférées bénéficiant d'un accord préalable d'encours,</li><li>○ Le coût financier d'un retard de paiement est supporté par le Groupe</li><li>○ Mise en place d'un fonds de garantie restitué à la résiliation du contrat,</li><li>○ Le contrat est conclu sans limitation de durée et est résiliable à tout moment par le Groupe ou la société d'affacturage moyennant un préavis de 90 jours. La société d'affacturage peut résilier le contrat sans préavis en cas de non-respect du Groupe à ses obligations contractuelles (transfert de créances non causées, insincérité et/ou non exhaustivité et/ou non-conformité des fichiers transmis par le Groupe, encaissements correspondants à des créances transférées reçus par le Groupe et non restitués, transfert de créances ayant fait l'objet d'une mobilisation auprès d'un autre établissement de crédit, omission ou rétention d'information significative ou fausse déclaration dans les renseignements fournis par le Groupe, cessation significative d'effets d'une garantie ou d'une sûreté, cessation d'activité et/ou retrait de tout acte juridique permettant au Groupe d'exercer son activité en conformité avec les textes en</li></ul>
-----	--	---

- o vigueur, modification substantielle dans la situation juridique ou l'activité du Groupe, dégradation significative de la situation financière du Groupe),
- o Aucun plafond d'encours n'est fixé par le contrat.

En cas de retard de paiement du client final, la société d'affacturage peut demander le définancement de la créance cédée. Néanmoins, en pratique à ce jour, la Société n'a pas été confrontée à la nécessité de réintégrer, à la demande de la société d'affacturage, des créances concernées par cette clause de définancement.

L'évolution des encours factor est la suivante :

En K €, normes françaises	2015	30/09/2015	2014	2013
	(12 mois)	(9 mois)	(12 mois)	(12 mois)
Créances mobilisées au titre du contrat	4 672	4 904	7 012	5 654
Dépôt de garantie	956	774	827	1 221
<b>Financement net</b>	<b>3 716</b>	<b>4 130</b>	<b>6 185</b>	<b>4 433</b>

Les disponibilités, immédiatement mobilisables, s'élèvent à :

En K €, normes françaises	2015	30/09/2015	2014	2013
	(12 mois)	(9 mois)	(12 mois)	(12 mois)
Disponibilités	2 014	1 494	3 662	1 444

Le Groupe a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers et pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par le factor.

Tout ralentissement d'activité pourrait avoir un impact défavorable sur le niveau des créances à céder à l'organisme d'affacturage et impacter négativement le niveau de trésorerie.

Dans ce cas, le Groupe doit trouver d'autres sources de financement. Dans cet objectif, une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 1,3 M€ a été réalisée en août 2015. Néanmoins, celle-ci n'a pas été suffisante pour rétablir des capitaux propres positifs d'une part et assurer le financement du Groupe à moyen terme d'autre part.

La présente émission objet du présent Prospectus a pour objectif de permettre à au Groupe de faire face à ses échéances à venir.

#### ■ Risques liés aux pertes historiques

Le Groupe a accumulé des pertes depuis 2008 qui ont fortement impacté ses fonds propres devenus négatifs.

Les réserves négatives de 4 590 K€ au 30/09/2015 résultent de l'accumulation des pertes des exercices antérieurs à hauteur de 1 587 K€ d'une part et de la constatation des amortissements des écarts d'acquisition des sociétés acquises en 2006 et 2007 (PC SAS, VALOR SAS et PROVIGIS SAS) pour 3 003 K€ d'autre part.

Ces pertes historiques pourraient être défavorables à l'image du Groupe, notamment vis-à-vis de ses clients et de ses freelances.

En août 2015, FREELANCE a réalisé une augmentation de capital de 1,3 M€ qui a permis de renforcer temporairement ses ressources financières et de reconstituer en partie ses fonds propres consolidés. Néanmoins, celle-ci n'a pas été suffisante pour rétablir des capitaux propres positifs d'une part et assurer le financement du Groupe à moyen terme d'autre part.

La présente émission objet du présent Prospectus a pour objectif de permettre au Groupe de reconstituer en partie les capitaux propres.

#### ■ Risques opérationnels

- Risques liées aux clients

FREELANCE.COM bénéficie d'un spectre de clients très large de l'ordre de 200 entreprises : du groupe de renommée internationale à la TPE.

Le 1<sup>er</sup> client et les 5 premiers clients du Groupe représentent respectivement 29% et 40% du chiffre d'affaires au 30 septembre 2015.

Le Groupe dispose d'une reconnaissance historique dans le secteur des télécoms avec ORANGE et SFR respectivement 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> clients.

ORANGE (1<sup>er</sup> client), client de l'activité freelancing, a diminué ses commandes auprès de FREELANCE.COM : elles ont représenté 8,4 M€ au 30 septembre 2015 vs. 10,0 M€ au 30 septembre 2014.

Faisant suite au rapprochement avec NUMERICABLE, SFR (2<sup>ème</sup> client), client de l'activité freelancing, a également fortement diminué ses commandes auprès de FREELANCE.COM qui ont représenté 2,0 M€ au 30 septembre 2015 vs. 5,4 M€ au 30 septembre 2014.

Pour pallier à ce risque, le nouveau management a pour mission depuis octobre 2015 de mettre en place des actions fortes de relance de la prospection commerciale vers de nouveaux clients et de nouveaux secteurs, notamment vers le BTP, qui devraient à moyen terme permettre d'inverser la tendance et de retrouver de la croissance.

#### ■ Risques liés à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial

Par ses différentes activités, le Groupe est soumis au risque de l'évolution du droit social. Les évolutions de la réglementation sociale pourraient avoir un effet direct sur les salaires ainsi que sur les charges sociales ou sur les conditions de travail. Ces changements pourraient en conséquent avoir un impact sur les revenus et la rentabilité du Groupe.

Faisant suite à l'ordonnance du 2 avril 2015, le décret n°2015-1886 du 30 décembre 2015, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, a précisé l'encadrement relatif à la garantie financière des entreprises de portage salarial.

Le montant de la garantie financière des entreprises de portage salarial doit être au minimum égal, au titre d'une année donnée, à 10% de la masse salariale de l'année précédente (versus 2% avant le décret), sans pouvoir être inférieur à 2 fois la valeur du plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) de l'année considérée.

A la date du présent Document, le sous-groupe VALOR a donné en garantie la somme de 360 000 €. Le calcul du complément de garantie financière à immobiliser par le sous-groupe VALOR sera déterminé sur la base de la masse salariale du sous-groupe VALOR du 31 décembre 2015 qui sera connu courant avril. Le management estime ce complément à hauteur de 400 K€.

Cette récente évolution laisse présager une reprise de l'activité de portage salarial.

#### ■ Risques hors-bilan

Le Groupe a donné une garantie de 360 000 euros au syndicat professionnel P.E.P.S. (Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial) pour la garantie des paiements des salaires des consultants. Ce montant a été contre garanti par le nantissement de valeurs mobilières de placement (inscrites en « autres immobilisations financières »).

De plus, à la suite de l'ordonnance du 2 avril 2015, le décret n°2015-1886 du 30 décembre 2015, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, a précisé l'encadrement relatif à la garantie financière des entreprises de portage salarial. Le calcul du complément de garantie financière à immobiliser par le sous-groupe VALOR sera déterminé sur la base de la masse salariale du sous-groupe VALOR du 31 décembre 2015 qui sera connue courant avril. Le management estime ce complément à hauteur de 400 K€.

Le Groupe fait appel à un organisme d'affacturage pour ses créances clients. L'encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage était de 4 672 005 euros au 31 décembre 2015.

#### ■ Risques juridiques

Hormis les litiges décrits ci-dessous, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe aurait connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

		<p>Le Groupe peut faire l'objet d'assignation de la part de freelances ou de salariés portés pour requalification du contrat de sous-traitance ou du contrat de portage salarial en CDI de droit commun. A ce titre 156 036 € ont été provisionnés au 30 septembre 2015 pour 4 litiges de ce type en cours</p> <p><b><u>Les litiges concernant la Société FREELANCE.COM sont les suivants :</u></b></p> <p>a. La société SEA'NERGIE<sup>1</sup> a effectué des développements informatiques pour le site web de FREELANCE.COM qui ont été livrés en 2009. FREELANCE.COM n'a pas été satisfaite des travaux réalisés et a en conséquent émis une réserve lors de la livraison et n'a pas réglé la prestation. SEA'NERGIE a assigné FREELANCE.COM sur le fond le 5 janvier 2010. Au cours de l'audience du 10 mai 2010, le tribunal de commerce a exigé qu'une expertise soit menée. L'expert a depuis rendu une conclusion préliminaire qui a été contestée par SEA'NERGIE. Aucune date d'audience n'est pour l'instant arrêtée. Au 30 septembre 2015, la provision concernant ce litige s'élève à 382 359,12 euros.</p> <p>b. FREELANCE.COM a acquis la société VALOR en 2006. Cette transaction a fait l'objet d'une demande de complément de prix contestée par FREELANCE.COM. Suite à une expertise convenue entre les parties, rendue par le cabinet MAZARS en faveur des vendeurs, FREELANCE.COM a assigné les parties en annulation de l'expertise et a gagné en 1<sup>ère</sup> instance. Les vendeurs ont alors formé un appel qui a condamné FREELANCE.COM aux paiements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o 10 670 euros à la société MAZARS (montant réglé en janvier 2016),</li> <li>o 317 829,29 euros au titre du complément du prix de cession avec intérêts légaux (montant réglé en février 2016),</li> <li>o 10 447 euros aux vendeurs au titre de l'article 700 du Code de procédure civil (montant réglé en février 2016).</li> </ul> <p><b><u>Les litiges concernant la société VALOR SAS sont les suivants :</u></b></p> <p>c. Un contrôle fiscal sur les exercices 2009 et 2010 a été réalisé sur la société VALOR concernant la dépréciation d'un fonds de commerce au motif d'une baisse du chiffre d'affaires et des bénéfices des exercices concernés. VALOR a contesté ce redressement et a assigné l'administration fiscale auprès du tribunal administratif de Nantes le 27 octobre 2014. Aucune audience de plaidoirie n'est fixée à ce jour. La somme de 141 333 euros concernant ce litige a été provisionnée au 30 septembre 2015.</p> <p>d. Un nouveau contrôle fiscal concernant la dépréciation du fonds de commerce (même fondement que le redressement 2009-2010 ci-dessus) a été initié en 2014 concernant l'exercice 2012. La somme de 50 000 euros a été provisionnée au 30 septembre 2015 par prudence avant la notification de l'administration fiscale qui n'a pas été adressée à ce jour.</p> <p><b><u>Les litiges concernant la Société PC SAS sont les suivants :</u></b></p> <p>e. PC SAS a fait l'objet d'un contrôle URSSAF en 2011, portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2010. PC SAS ayant contesté les redressements auprès de la commission de règlement amiable, celle-ci a maintenu les chefs de redressements pour un montant total de 89 781 euros portant d'une part sur le redressement de cotisation proratisée fondée sur l'intermittence du travail en portage salarial et d'autre part sur l'absence de cotisations sur les avances et prêts non récupérés, requalifiés en salaire. L'audience est prévue le 15 mars 2016. PC SAS estime le risque financier à 89 781 euros. 62 729 euros ont été provisionnés au 30 septembre 2015 et une provision complémentaire de 27 752 euros a été comptabilisée au 31 décembre 2015.</p>
D.3	Principaux risques propres	Les principaux facteurs de risques liés aux Actions Nouvelles :

<sup>1</sup> Société détenue par Monsieur Sylvain VIEUJOT (co-fondateur, ancien administrateur et ancien Directeur général de FREELANCE.COM)

	<b>aux actions nouvelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;</li> <li>- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;</li> <li>- en cas d'exercice éventuel de la Clause d'extension, tout actionnaire qui n'aurait pas transmis à son intermédiaire financier d'ordre à titre réductible pourrait être en partie dilué dans cette opération ;</li> <li>- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;</li> <li>- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;</li> <li>- des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription ;</li> <li>- en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ;</li> <li>- l'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie : en conséquence, les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces droits en cas de non atteinte du seuil de 75% du montant de l'émission (hors Clause d'extension). Il est cependant rappelé que la Société a reçu des engagements de souscription dont le montant représente 100% de la présente Offre (l'impact dilutif des opérations est indiqué en section E6 du présent résumé du Prospectus).</li> <li>- les actionnaires de la Société ne bénéficient pas des garanties associées au marché réglementé ;</li> <li>- la Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes.</li> </ul>
--	------------------------------	--

<b>Section E - Offre</b>		
<b>E.1</b>	<b>Montant total du produit de l'émission et de l'offre et estimation des dépenses totales liées à l'émission</b>	<p>À titre indicatif, le produit brut et l'estimation du produit net de l'émission seraient respectivement égal à 4.109.994,00 euros et à 3.934.994,00 euros.</p> <p>En cas d'exercice intégral de la Clause d'extension, le produit brut et l'estimation du produit net de l'émission seraient respectivement égal à 4.726.492,50 euros et à 4.551.492,50 euros.</p> <p>L'estimation des dépenses liées à l'émission est de 175.000 euros.</p> <p>La rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs liée à l'Opération, sera imputée sur le produit brut de l'augmentation de capital.</p>
<b>E.2a</b>	<b>Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit</b>	<p>L'émission des Actions Nouvelles a pour objectif (i) d'augmenter les capacités financières de la Société afin de financer l'activité et (ii) d'assainir son bilan.</p> <p>La Société estime que son besoin de financement complémentaire à ce jour et pour les douze prochains mois s'élève à 4 M€ et se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0,4 M€ au titre du complément de garantie financière de l'activité de portage salarial ;</li> <li>- 2,4 M€ au titre du financement de son besoin de fonds de roulement,</li> <li>- 1,2 M€ au titre des investissements à réaliser et des recrutements à effectuer.</li> </ul>
<b>E.3</b>	<b>Modalités et conditions de l'Offre</b>	<p><b>Nombre d'Actions Nouvelles à émettre</b></p> <p>5.479.992 Actions Nouvelles à raison de quatre (4) Actions Nouvelles pour trois (3) droits préférentiels de souscriptions (« <b>DPS</b> ») correspondant à une augmentation de capital immédiate d'un montant maximum de 4.109.994 €.</p> <p><b>Clause d'extension</b></p>

En fonction de l'importance de la demande, le Président ou le Directeur général agissant sur subdélégation du conseil d'administration pourra décider d'augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre dans la limite de 15%, soit à hauteur d'un maximum de 821.998 Actions Nouvelles supplémentaires, dans le cadre de l'exercice d'une Clause d'extension. La mise en œuvre de la Clause d'extension est exclusivement destinée à satisfaire des ordres à titre réductible qui n'auraient pas pu être servis.

#### **Prix de souscription des Actions Nouvelles**

0,75 € par Actions Nouvelles, soit 0,50 € de nominal et 0,25 € de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription en numéraire, soit une décote de 23,5% par rapport au cours de clôture de l'action DPS attaché et de 11,6 % DPS détaché de la Société sur Alternext Paris le 15 mars 2016 (0,98 €).

#### **Période et procédure de souscription**

La souscription des Actions Nouvelles sera ouverte du 21 mars 2016 au 31 mars 2016.

#### **Droit préférentiel de souscription**

##### Souscription à titre irréductible

La souscription des Actions Nouvelles est réservée, par préférence (i) aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable 18 mars 2016, qui se verront attribuer des DPS le 21 mars 2016 ; et (ii) aux cessionnaires des DPS.

Les titulaires de DPS pourront souscrire à titre irréductible, à raison de quatre (4) Actions Nouvelles pour trois (3) DPS, sans qu'il soit tenu compte des fractions.

##### Souscription à titre réductible

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs DPS pourront souscrire à titre réductible le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'Actions Nouvelles résultant de l'exercice de leurs DPS à titre irréductible.

##### Valeur théorique du DPS

Sur la base du cours de clôture de l'action FREELANCE.COM le 15 mars 2016, soit 0,98 euro :

- le prix d'émission des Actions Nouvelles de 0,75 euro fait apparaître une décote faciale de 23,5 %,
- la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,13 euro,
- la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 0,85 euro,
- le prix d'émission des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 11,6% par rapport à la valeur théorique de l'action ex droit.

Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription ni de la valeur de l'action ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché.

#### **Ré-allocation par le Conseil d'Administration des Actions Nouvelles non souscrites par l'exercice à titre irréductible et le cas échéant à titre réductible des DPS**

Si les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'administration pourra, comme l'assemblée générale l'a autorisé à le faire conformément aux dispositions de l'article L.225-134 du Code de commerce, alternativement ou cumulativement, dans des proportions qu'il déterminera : (i) limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions, (ii) répartir librement, à sa seule discrétion, les Actions Nouvelles non souscrites, notamment au profit des investisseurs non titulaires de DPS qui se sont engagés à souscrire, ou (iii) les offrir au public.

#### **Procédure d'exercice du DPS**

Pour exercer leurs DPS (code ISIN FR0013122223), les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 21 mars 2016 et le 31 mars 2016 inclus et payer le prix de souscription correspondant.

Le DPS devra être exercé par ses bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription.

### **Intention de souscription des principaux actionnaires**

GROUPE CBV INGENIERIE actionnaire à hauteur de 47,49% du capital de FREELANCE.COM a fait part de son intention de souscrire à la présente émission par exercice à titre irréductible de l'intégralité de ses droits préférentiels de souscription soit 1.951.850 DPS donnant droit à la souscription de 2.602.464 Actions Nouvelles soit 1.951.848 €.

GROUPE CBV INGENIERIE a également indiqué souscrire à titre réductible à 2.877.528 Actions Nouvelles soit 2.158.146 € portant l'engagement de souscription total de GROUPE CBV INGENIERIE à 5.479.992 Actions Nouvelles soit 4.109.994 €.

La souscription de GROUPE CBV INGENIERIE était soumise à l'obtention préalable d'une dérogation au dépôt d'une offre publique obligatoire délivrée par l'AMF au regard des dispositions de l'Article 234-9 alinéa 2 du règlement général de l'AMF (« Souscription à l'augmentation de capital d'une société en situation avérée de difficulté financière, soumise à l'approbation de l'assemblée générale de ses actionnaires »).

Cette dérogation a été obtenue par GROUPE CBV INGENIERIE par décision de l'AMF en date du 15 mars 2016.

Ces engagements de souscription ne constituent pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.

A ce jour, FREELANCE.COM n'a pas connaissance des intentions d'autres actionnaires quant à l'exercice ou à la cession de leurs Droits Préférentiels de Souscription.

### **Intention de souscription de personnes morales et physiques non actionnaires**

A ce jour, FREELANCE.COM n'a pas connaissance des intentions de personnes morales et physiques non actionnaires quant à leur participation éventuelle à la présente émission.

### **Garantie**

L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.

### **Pays dans lesquels l'offre sera ouverte**

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

### **Restrictions applicables à l'offre**

La diffusion du Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des Actions Nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les Etats-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique

### **Intermédiaires financiers**

Les souscriptions des actions et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les actions sont inscrites sous la forme nominative administrée ou au porteur, seront reçus jusqu'au 31 mars 2016 inclus auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.

Les souscriptions et versements des souscripteurs dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure seront reçus sans frais jusqu'au 31 mars 2016 inclus auprès de Caceis Corporate Trust (14, rue Rouget-de-Lisle ; 92 862 Issy Les Moulineaux cedex 9).

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de Caceis Corporate Trust qui établira le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

### **Calendrier indicatif**

25 février 2016	Assemblée Générale Mixte de FREELANCE.COM
15 mars 2016	Obtention par GROUPE CBV INGENIERIE d'une dérogation à l'obligation de déposer une Offre Publique en cas de franchissement du seuil de 50% du capital post souscription à la présente émission

		16 mars 2016	Visa de l'AMF sur le Prospectus				
		17 mars 2016	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'opération et les modalités de mise à disposition du Prospectus				
		17 mars 2016	Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission				
		21 mars 2016	Ouverture de la période de souscription des Actions Nouvelles Détachement et début des négociations des DPS sur Alternext Paris				
		31 mars 2016	Clôture de la période de souscription des Actions Nouvelles Fin de la cotation des DPS				
		6 avril 2016	Date limite d'exercice de la Clause d'extension				
		6 avril 2016	Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible				
		6 avril 2016	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les résultats de la souscription				
		8 avril 2016	Règlement-livraison des Actions Nouvelles Cotation des Actions Nouvelles				
E.4	Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission / l'offre	Sans objet					
E.5	Nom de la Société émettrice et conventions de blocage	<p><b>Nom de la société émettrice : FREELANCE.COM</b></p> <p><b>Convention de blocage : sans objet.</b></p> <p>Il n'existe aucun engagement de conservation des Actions Nouvelles souscrites dans le cadre de l'émission des Actions Nouvelles entre la Société et l'actionnaire ayant déclaré son intention de souscription, à savoir GROUPE CBV INGENIERIE.</p>					
E.6	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre	<p><b>Incidence théorique de l'Opération sur la quote-part des capitaux propres</b></p> <p>A titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres du Groupe - tels qu'ils ressortent des comptes intermédiaires consolidés au 30 septembre 2015 - et du nombre d'actions de 4.109.994 composant le capital social de la Société à la date du présent Prospectus) serait la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="454 1859 1465 2078"> <thead> <tr> <th></th> <th>Quote-part des capitaux propres (en euros)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td> <td>-0,72 €</td> </tr> </tbody> </table>			Quote-part des capitaux propres (en euros)	Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	-0,72 €
	Quote-part des capitaux propres (en euros)						
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	-0,72 €						

Après émission de 5 479 992 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital - soit à hauteur de 100% de la présente émission	0,12 €
---	--------

Après émission de 6 301 990 Actions Nouvelles provenant de la présente opération - soit à hauteur de 115% de la présente émission	0,17 €
---	--------

### Incidence théorique de l'Opération sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social du Groupe préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à ce jour, soit 4.109.994 actions) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%
Après émission de 5 479 992 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital - soit à hauteur de 100% de la présente émission	0,43%
Après émission de 6 301 990 Actions Nouvelles provenant de la présente opération - soit à hauteur de 115% de la présente émission	0,39%

A l'issue de l'émission des Actions Nouvelles, la répartition du capital de la Société sera la suivante :

- Hypothèse n°1 : Souscription à titre irréductible à l'augmentation de capital par l'ensemble des actionnaires et des cessionnaires de DPS (hors exercice de la Clause d'extension) ;

	Actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
GROUPE CBV INGENIERIE	4 554 314	47,49%	4 554 314	42,02%
INTERSPIRO INTERNATIONAL	14	0,00%	14	0,00%
<b>Sous total GROUPE CBV INGENIERIE et INTERSPIRO INTERNATIONAL</b>	<b>4 554 328</b>	<b>47,49%</b>	<b>4 554 328</b>	<b>42,02%</b>
GALAXIS 239	1 701 974	17,75%	2 159 495	19,92%
Sylvain VIEUJOT	15 255	0,16%	21 794	0,20%
<b>Sous-total Galaxis 239 et Sylvain Vieujot</b>	<b>1 717 229</b>	<b>17,91%</b>	<b>2 181 289</b>	<b>20,12%</b>
MACIGNIAC	1 216 950	12,69%	1 564 650	14,44%
VENTOR SERVICES LIMITED	339 633	3,54%	485 190	4,48%
André MARTINIE	34 497	0,36%	49 282	0,45%
<b>Sous-total Ventor Services Limited et André Martinie</b>	<b>374 130</b>	<b>3,90%</b>	<b>534 472</b>	<b>4,93%</b>
Mohamed BENBOUBKER	289 163	3,02%	362 263	3,34%
Yassir KHALID	1	0,00%	1	0,00%
Y ADVISORY	471	0,00%	471	0,00%
<b>Sous-total Yassir Khalid et Y Advisory</b>	<b>472</b>	<b>0,00%</b>	<b>472</b>	<b>0,00%</b>
Cyril TROUILLER	1	0,00%	1	0,00%

Claude TEMPE	1	0,00%	1	0,00%
Sylvestre BLAVET	1	0,00%	1	0,00%
Public	1 437 711	14,99%	1 641 603	15,15%
<b>Total</b>	<b>9 589 986</b>	<b>100,00%</b>	<b>10 839 080</b>	<b>100,00%</b>

- Hypothèse n°2 : Augmentation souscrite uniquement à hauteur des intentions de souscriptions déclarées (hors exercice de la Clause d'extension) :

	Actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
GROUPE CBV INGENIERIE	7 431 842	77,50%	7 431 842	68,57%
INTERSPIRO INTERNATIONAL	6	0,00%	6	0,00%
<b>Sous total GROUPE CBV INGENIERIE et INTERSPIRO INTERNATIONAL</b>	<b>7 431 848</b>	<b>77,50%</b>	<b>7 431 848</b>	<b>77,50%</b>
GALAXIS 239	729 418	7,61%	1 186 939	10,95%
Sylvain VIEUJOT	6 539	0,07%	13 078	0,12%
<b>Sous-total Galaxis 239 et Sylvain Vieujo</b>	<b>735 957</b>	<b>7,67%</b>	<b>1 200 017</b>	<b>11,07%</b>
MACIGNIAC	521 550	5,44%	869 250	8,02%
VENTOR SERVICES LIMITED	145 557	1,52%	291 114	2,69%
André MARTINIE	14 785	0,15%	29 570	0,27%
<b>Sous-total Ventor Services Limited et André Martinie</b>	<b>160 342</b>	<b>1,67%</b>	<b>320 684</b>	<b>2,96%</b>
Mohamed BENBOUBKER	123 927	1,29%	197 027	1,82%
Yassir KHALID	1	0,00%	1	0,00%
Y ADVISORY	203	0,00%	203	0,00%
<b>Sous-total Yassir Khalid et Y Advisory</b>	<b>204</b>	<b>0,00%</b>	<b>204</b>	<b>0,00%</b>
Cyril TROUILLER	1	0,00%	1	0,00%
Claude TEMPE	1	0,00%	1	0,00%
Sylvestre BLAVET	1	0,00%	1	0,00%
Public	616 155	6,42%	820 047	7,57%
<b>Total</b>	<b>9 589 986</b>	<b>100,00%</b>	<b>10 839 080</b>	<b>100,00%</b>

E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur	Sans objet.
-----	--	-------------